



RCS : AUBENAS  
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00197  
Numéro SIREN : 750 536 450  
Nom ou dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001797

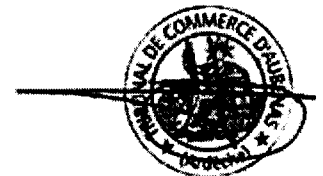
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **AUBENAS**



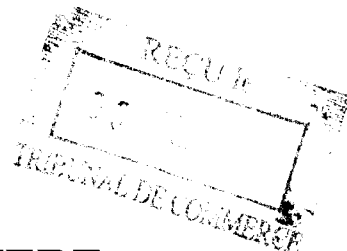
333594

**Dénomination :** DOMAINE LE FOLASTERE  
**Adresse :** Intres 07190 Saint-julien-du-gua -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2012B00197  
**n° d'identification :** 750 536 450  
**n° de dépôt :** A2017/001797  
**Date du dépôt :** 06/07/2017

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
21/06/2017



333594



## **SARL DOMAINE LE FOLASTERE**

Siège social : Hameau de Intres - 07.190 Saint Julien du Gua  
Capital social : 7.800 euros

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DOMAINE LE FOLASTERE SARL EN SAS**

**SARL DOMAINE LE FOLASTERE**

Siège social : Hameau de Intres - 07.190 Saint Julien du Gua

Capital social : 7.800 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DOMAINE LE FOLASTERE SARL EN  
SAS**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 30 mai 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, qui ont été approuvés en assemblée générale le 29 mars 2017, font apparaître des capitaux propres pour un montant de 41.908 euros, soit plus de 49% du total du bilan.

Les capitaux propres comprennent 7.800 euros de capital social, 426 euros de réserve légale, 6.069 euros d'autres réserves, et 27.613 euros de résultat net de l'exercice.

Les dettes d'exploitation sont composées notamment d'emprunts (13.345 euros dont 8.147 euros remboursables à moins d'un an), de concours bancaires (2.744 euros) et de comptes courants d'associés (26.569 euros).

En terme d'actif, les comptes annuels au 31 décembre 2016 font apparaitre des immobilisations (79.692 euros soit près de 94% du total du bilan), du stock de marchandises (4.392 euros), des autres créances (730 euros) et des disponibilités (219 euros).

En terme d'activité, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2016 s'élève à 37.756 euros contre 37.182 euros au 31 décembre 2015.

Le résultat d'exploitation s'établit à 3.255 euros, soit 8,62% du chiffre d'affaires contre 2.020 euros au 31 décembre 2015, soit 5,43% du chiffre d'affaires. Le niveau d'activité ne permet pas la rémunération de personnel.

Après les impacts des résultats financier (-343 euros) et exceptionnel (+ 24.701 euros dont 24.704 euros de subventions d'investissement comptabilisées en produits), votre société obtient un résultat net de 27.613 euros au 31 décembre 2016 contre 1.542 euros au 31 décembre 2015.

- Depuis la date de clôture des comptes annuels clos le 31 décembre 2016, aucune situation intermédiaire n'a été établie. Toutefois, nos entretiens avec la direction n'ont pas mis en évidence d'éléments qui remettraient en cause la continuité d'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

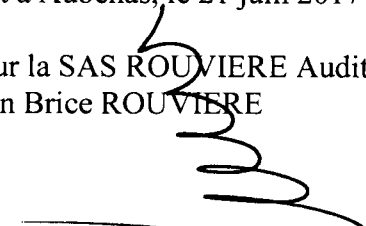
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aubenas, le 21 juin 2017

Pour la SAS ROUVIERE Audit  
Jean Brice ROUVIERE



Le Commissaire à la transformation